

**RAPPORT N° 02/8-30**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL**  
**CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

(Attaché chargé du suivi de la Politique de la Ville)

La Ville doit pourvoir un poste d'Attaché chargé du suivi de la Politique de la Ville.

Sous l'autorité du Directeur Général concerné, il sera notamment, chargé :

- Coordination administrative des dispositifs et des procédures entre les services concernés de la Ville et entre les services et les organismes externes en charge des actions de politique de la Ville ;
- Suivi de formalisation et d'avancement des projets ;
- Suivi financier et administratif de l'ensemble de la politique de la Ville, y compris avec les partenaires Etat et autres.

Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Toutefois, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir ces fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues par l'article 3 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

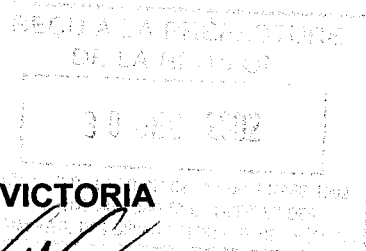
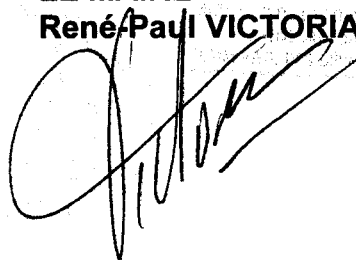
Le candidat devra justifier d'un diplôme de Baccalauréat + 3 années d'études minimum.

Le niveau de rémunération sera fixé entre 2 322,21 et 4 277,42 euros bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu. Cette rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'intéressé pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire des attachés territoriaux, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



DELIBERATION N° 02/8-30  
du Conseil Municipal  
en séance du mercredi 18 décembre 2002

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL  
CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

(Attaché chargé du suivi de la Politique de la Ville)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/8-30 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création du poste d'Attaché chargé du suivi de la Politique de la Ville à l'effectif communal.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 18 DEC 2002

**LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA**

